



# SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, autorisée à faire offre au public

Capital social : 760 200 euros – Date d'expiration : 05/07/2033

Siège social : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 – Fax : 01 44 70 91 49

RCS PARIS 840 927 941

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

## Urban Premium

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE SCPI

Je (nous) soussigné(es)  M<sup>me</sup>  M.  M. et M<sup>me</sup>  M. et M.  M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup>  
 Indivision  Autre : .....

Société

Forme juridique : .....  
Fiscalité :  Impôt sur le revenu  Impôt sur les sociétés

Dénomination sociale : .....

N° SIRET : .....

Représentant légal : .....

Nom et prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Nom et prénom du conjoint : .....

Nom de jeune fille : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Profession : ..... (précisez si non salarié)

Situation de famille :  Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)

Régime matrimonial :  Séparation de bien  Communauté réduite aux acquêts\*  Communauté universelle\*  Autre

**\*Si les parts de SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit donner son consentement, et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de...parts »**

#### Qualité du donneur d'ordre

En nom propre

Représentant légal

Mandataire

Je (nous) déclare(ons) souscrire' ..... parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de ..... Euros.

### RÈGLEMENT

Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : ..... Montant du prêt : .....

Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 (IBAN ci-dessous) :

IBAN

FR81 4097 8000 0614 9419 4A70 238

BIC

BSPFFRPPXXX

Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4

### VERSEMENT DES REVENUS

IBAN du souscripteur à fournir

Fait à .....

Cadre réservé au souscripteur

Cadre réservé à l'intermédiaire

le .....

Référence client .....

en trois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession.

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite

« Bon pour souscription de ..... parts »

(le nombre de parts doit figurer en toutes lettres).

#### Je (nous) déclare(ons) :

- avoir reçu et pris connaissance des projets de statuts de la Société, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du présent bulletin recto et verso, du document d'information clé, du dernier bulletin trimestriel d'information et du dernier rapport annuel ;
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- avoir pris connaissance que la jouissance des parts sera effective le premier jour du mois de la souscription ;
- être informé(s) que la Société de Gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription ;
- que ma (notre) résidence principale est située en dehors des Etats-Unis et ne pas être désigné(s) comme « U.S. Person » (telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission) ;
- être informé (s) que dans le cas où je (nous) utilise(ons) les services d'un conseiller en gestion de patrimoine et/ou d'un teneur de compte conservateur et/ou d'un prestataire régulé, mes (nos) opérations sont susceptibles de donner lieu à rémunération de ces différents intervenants. Conformément à la réglementation, notamment à l'article 24 du règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 et à la Position-recommandation AMF 2013-10, les informations relatives à cette rémunération sont disponibles sur simple demande auprès de chaque prestataire.

Je (nous) autorise (ons) la Société de Gestion URBAN PREMIUM à me (nous) transmettre tous supports d'information<sup>(2)</sup> relatifs à ma (notre) souscription à la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 par le biais de l'adresse électronique mentionnée ci-dessus  OUI  NON

**Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice relative à l'augmentation de capital a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 27/07/2018.**

**La note d'information relative à l'augmentation de capital a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°18-16 en date du 20/07/2018.**

La note d'information est adressée sur simple demande écrite du porteur auprès d'URBAN PREMIUM – 10, rue du Chevalier Saint-George – 75001 PARIS, ou consultable sur le site Internet : [www.urban-premium.com](http://www.urban-premium.com).

#### Documents à joindre obligatoirement :

- Relevé d'Identité Bancaire (pour le versement des revenus)
- Copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou du passeport du ou des souscripteurs ou du représentant légal
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Déclaration sur l'origine des fonds le cas échéant (cf. au verso)
- pour les personnes morales, K-bis (de moins de 3 mois), statuts certifiés conforme et pièce(s) d'identité du/des gérant(s)

<sup>1</sup> Minimum de souscription de 10 parts.

<sup>2</sup> Liste des documents concernés : les bulletins d'information trimestriels, les rapports annuels de la SCPI, les avis de convocation aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, les formulaires de vote par correspondance



# SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, autorisée à faire offre au public

Capital social : 760 200 euros – Date d'expiration : 05/07/2033

Siège social : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 – Fax : 01 44 70 91 49

RCS PARIS 840 927 941

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

## Urban Premium

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE SCPI

Je (nous) soussigné(es)  M<sup>me</sup>  M.  M. et M<sup>me</sup>  M. et M.  M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup>  
 Indivision  Autre : .....

Nom et prénom : .....  
 Nom de jeune fille : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
 Nom et prénom du conjoint : ..... Nom de jeune fille : .....  
 Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
 Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....  
 Profession : ..... (précisez si non salarié)  
 Situation de famille :  Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)  
 Régime matrimonial :  Séparation de bien  Communauté réduite aux acquêts\*  Communauté universelle\*  Autre

**\*Si les parts de SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit donner son consentement, et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de...parts »**

#### Qualité du donneur d'ordre

En nom propre  Représentant légal  Mandataire

Je (nous) déclare(ons) souscrire' ..... parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de ..... Euros.

### RÈGLEMENT

Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : ..... Montant du prêt : .....

Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 (IBAN ci-dessous) :

IBAN	BIC
FR81 4097 8000 0614 9419 4A70 238	BSPFFRPPXXX

Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4

### VERSEMENT DES REVENUS

IBAN du souscripteur à fournir

Fait à .....  
 le .....  
 en trois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession.  
 Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite  
 « Bon pour souscription de ..... parts »  
 (le nombre de parts doit figurer en toutes lettres).

Cadre réservé au souscripteur	Cadre réservé à l'intermédiaire
	Référence client .....

#### Je (nous) déclare(ons) :

- avoir reçu et pris connaissance des projets de statuts de la Société, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du présent bulletin recto et verso, du document d'information clé, du dernier bulletin trimestriel d'information et du dernier rapport annuel ;
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- avoir pris connaissance que la jouissance des parts sera effective le premier jour du mois de la souscription ;
- être informé(s) que la Société de Gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription ;
- que ma (notre) résidence principale est située en dehors des Etats-Unis et ne pas être désigné(s) comme « U.S. Person » (telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission) ;
- être informé (s) que dans le cas où je (nous) utilise(ons) les services d'un conseiller en gestion de patrimoine et/ou d'un teneur de compte conservateur et/ou d'un prestataire régulé, mes (nos) opérations sont susceptibles de donner lieu à rémunération de ces différents intervenants. Conformément à la réglementation, notamment à l'article 24 du règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 et à la Position-recommandation AMF 2013-10, les informations relatives à cette rémunération sont disponibles sur simple demande auprès de chaque prestataire.

Je (nous) autorise (ons) la Société de Gestion URBAN PREMIUM à me (nous) transmettre tous supports d'information<sup>(2)</sup> relatifs à ma (notre) souscription à la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 par le biais de l'adresse électronique mentionnée ci-dessus  OUI  NON

**Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice relative à l'augmentation de capital a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 27/07/2018.**

**La note d'information relative à l'augmentation de capital a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°18-16 en date du 20/07/2018.**

La note d'information est adressée sur simple demande écrite du porteur auprès d'URBAN PREMIUM – 10, rue du Chevalier Saint-George – 75001 PARIS, ou consultable sur le site Internet : [www.urban-premium.com](http://www.urban-premium.com).

#### Documents à joindre obligatoirement :

- Relevé d'Identité Bancaire (pour le versement des revenus)
- Copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou du passeport du ou des souscripteurs ou du représentant légal
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Déclaration sur l'origine des fonds le cas échéant (cf. au verso)
- pour les personnes morales, K-bis (de moins de 3 mois), statuts certifiés conforme et pièce(s) d'identité du/des gérant(s)

<sup>1</sup> Minimum de souscription de 10 parts.

<sup>2</sup> Liste des documents concernés : les bulletins d'information trimestriels, les rapports annuels de la SCPI, les avis de convocation aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, les formulaires de vote par correspondance



# SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, autorisée à faire offre au public

Capital social : 760 200 euros – Date d'expiration : 05/07/2033

Siège social : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 – Fax : 01 44 70 91 49

RCS PARIS 840 927 941

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

## Urban Premium

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE SCPI

Je (nous) soussigné(es)  M<sup>me</sup>  M.  M. et M<sup>me</sup>  M. et M.  M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup>  
 Indivision  Autre : .....

Nom et prénom : .....  
 Nom de jeune fille : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
 Nom et prénom du conjoint : ..... Nom de jeune fille : .....  
 Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
 Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....  
 Profession : ..... (précisez si non salarié)  
 Situation de famille :  Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)  
 Régime matrimonial :  Séparation de bien  Communauté réduite aux acquêts\*  Communauté universelle\*  Autre

**\*Si les parts de SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit donner son consentement, et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de...parts »**

**Qualité du donneur d'ordre**  
 En nom propre  Représentant légal  Mandataire

**Je (nous) déclare(ons) souscrire'** ..... parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de ..... Euros.

### RÈGLEMENT

Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : ..... Montant du prêt : .....

Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 (IBAN ci-dessous) :

IBAN	BIC
FR81 4097 8000 0614 9419 4A70 238	BSPFFRPPXXX

Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4

### VERSEMENT DES REVENUS

IBAN du souscripteur à fournir

Fait à .....  
 le .....  
 en trois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession.  
 Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite  
 « Bon pour souscription de ..... parts »  
 (le nombre de parts doit figurer en toutes lettres).

<b>Cadre réservé au souscripteur</b>	<b>Cadre réservé à l'intermédiaire</b>
	Référence client .....

**Je (nous) déclare(ons) :**

- avoir reçu et pris connaissance des projets de statuts de la Société, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du présent bulletin recto et verso, du document d'information clé, du dernier bulletin trimestriel d'information et du dernier rapport annuel ;
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- avoir pris connaissance que la jouissance des parts sera effective le premier jour du mois de la souscription ;
- être informé(s) que la Société de Gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription ;
- que ma (notre) résidence principale est située en dehors des Etats-Unis et ne pas être désigné(s) comme « U.S. Person » (telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission) ;
- être informé (s) que dans le cas où je (nous) utilise(ons) les services d'un conseiller en gestion de patrimoine et/ou d'un teneur de compte conservateur et/ou d'un prestataire régulé, mes (nos) opérations sont susceptibles de donner lieu à rémunération de ces différents intervenants. Conformément à la réglementation, notamment à l'article 24 du règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 et à la Position-recommandation AMF 2013-10, les informations relatives à cette rémunération sont disponibles sur simple demande auprès de chaque prestataire.

Je (nous) autorise (ons) la Société de Gestion URBAN PREMIUM à me (nous) transmettre tous supports d'information<sup>(2)</sup> relatifs à ma (notre) souscription à la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 par le biais de l'adresse électronique mentionnée ci-dessus  OUI  NON

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice relative à l'augmentation de capital a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 27/07/2018.

La note d'information relative à l'augmentation de capital a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°18-16 en date du 20/07/2018.

La note d'information est adressée sur simple demande écrite du porteur auprès d'URBAN PREMIUM – 10, rue du Chevalier Saint-George – 75001 PARIS, ou consultable sur le site Internet : [www.urban-premium.com](http://www.urban-premium.com).

- Documents à joindre obligatoirement :**
- Relevé d'Identité Bancaire (pour le versement des revenus)
  - Copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou du passeport du ou des souscripteurs ou du représentant légal
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - Déclaration sur l'origine des fonds le cas échéant (cf. au verso)
  - pour les personnes morales, K-bis (de moins de 3 mois), statuts certifiés conforme et pièce(s) d'identité du/des gérant(s)

<sup>1</sup> Minimum de souscription de 10 parts.  
<sup>2</sup> Liste des documents concernés : les bulletins d'information trimestriels, les rapports annuels de la SCPI, les avis de convocation aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, les formulaires de vote par correspondance

Exemplaire destiné au souscripteur



Urban Premium

## SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, autorisée à faire offre au public

Capital social : 760 200 euros – Date d'expiration : 05/07/2033

**Siège social** : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 – Fax : 01 44 70 91 49

RCS PARIS 840 927 941

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

### MODALITES RELATIVES A LA SOUSCRIPTION

**Date d'ouverture** : 07/08/2018

**Montant de la première souscription publique** : 29 077 020 Euros divisé en 69 231 parts nouvelles à émettre de 420 Euros de valeur nominale.

**Montant du capital social statutaire maximal** : 38 560 200 Euros divisé en 91 810 parts de 420 Euros de valeur nominale

<b>Prix de souscription :</b>	<b>Valeur nominale :</b> .....	<b>420 Euros</b>
	<b>Prime d'émission :</b> .....	<b>80 Euros</b>
	<b>1. dont une commission de souscription :</b> .....	<b>60 Euros</b>
	- des frais de collecte de : .....	55 Euros
	- des frais de recherche d'investissements, de préparation et de réalisation des augmentations de capital de : .....	5 Euros
	<b>2. dont des frais d'acquisition des actifs immobiliers de :</b> .....	<b>20 Euros</b>

Soit un prix de souscription de 500 € TTC.

Sur la prime d'émission sera, notamment, amortie la commission de souscription de 11,83% HT soit 12,00% TTC (au taux de TVA en vigueur et sur la base du prix de souscription de l'appel public) au titre :

- des frais de collecte de capitaux à hauteur de 11,00% TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts) soit 55 €.
- des frais de recherche d'investissements, de préparation et de réalisations des augmentations de capital, à hauteur de 0,83% HT (4,17 € HT), soit 1,00% TTC (5 € TTC).

Le prix de souscription s'entend net de tous autres frais

**Date de clôture** : 31 décembre 2019, sauf clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant cette date. Dans le cas contraire, l'augmentation de capital pourra être prorogée ou bien sera limitée au montant des souscriptions reçues pour autant que celles-ci représentent au moins 75% du montant initialement prévu. Inversement, en cas de souscription intégrale avant la date de clôture prévue, la société de gestion se réserve la possibilité de relever le montant de celle-ci, sans toutefois que l'augmentation de capital puisse au total dépasser de plus de 30% le montant initialement prévu.

**Minimum de souscription** : 10 parts soit 5 000 Euros

**Modalités de règlement** : Le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 au moment de la souscription et pour la totalité du prix d'émission (500 Euros x nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : URBAN PREMIUM – 10, rue du Chevalier Saint-George – 75001 PARIS

**Date de jouissance** : les parts souscrites porteront jouissance avec effet le premier jour du mois de la souscription.

**Responsabilité à l'égard des tiers** : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.

**Fiscalité** : la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 8 du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

**Démarchage** : en cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341.16 IV du Code Monétaire et Financier.

Par ailleurs, en cas de démarchage bancaire ou financier, joindre obligatoirement un récépissé signé et daté avec une attention particulière à ce que la date du bulletin de souscription soit postérieure de trois jours ouvrés minimum à celle du récépissé.

**Loi informatique et libertés – protection des données à caractère personnel** : En l'application du règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles et de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi Informatique et Liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, il est précisé que les données à caractère personnel sont collectées dans le présent bulletin par le distributeur et communiquées à URBAN PREMIUM pour les besoins de la conclusion, l'exécution et la gestion du présent acte (la société de gestion étant responsable du traitement conjoint).

Les personnes concernées disposent sur ces données de droits dédiés, c'est-à-dire un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation de leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer auprès de la société de gestion (URBAN PREMIUM, 10, rue du Chevalier de Saint George 75001 PARIS) et du distributeur.

Si les personnes concernées souhaitent des informations complémentaires sur l'ensemble de leurs droits et plus largement sur la gestion de leurs informations personnelles, elles peuvent se reporter à la politique de gestion des données de la société de gestion, disponible sur le site internet [www.urban-premium.com](http://www.urban-premium.com)

#### Société de Gestion : URBAN PREMIUM

S.A.S. au capital de 1,5 million d'euros – RCS PARIS n°521 473 017

Agrément AMF n° GP10000021 du 8 juin 2010 pour la gestion immobilière

Siège social : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 - Site : internet : [www.urban-premium.com](http://www.urban-premium.com)

*La note d'information relative à la première augmentation de capital a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°18-16 en date du 20/07/2018.*

*Conformément à l'article 422-196 du règlement général de l'AMF, la notice relative à la première souscription au public a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 27/07/2018.*